



PLEUVEN mag'

Juillet 2016 - n°15

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE PLEUVEN



BUDGET 2016 : GARANTIE ET MAINTIEN DES GRANDS EQUILIBRES 4-5



PROJET TY SKOL



PORTRAIT : MATHILDE DOUCHET

POUR JOINDRE LA MAIRIE

Heures d'ouverture :

du lundi au samedi de 8:00 à 12:00 et de 13:30 à 17:30,
le vendredi jusqu'à 16:30, le samedi matin de 9:00 à 12:00

Tél.: 02 98 54 60 50

Fax : 02 98 54 71 52

E-Mail : mairie.pleuven@wanadoo.fr

Site Internet : www.pleuven.fr

MAISON DES ENFANTS (MEL)

Tél.: 02 98 54 84 95

POUR JOINDRE LE MAIRE, LES ADJOINTS ET DÉLÉGUÉS

Christian Rivière, maire

Tous les jours, de 10:00 à 12:00, sauf le mercredi : 10:00-11:45 et le samedi : 10:00-11:30, à la mairie

Muriel Gourvès, adjointe affaires scolaires, enfance-jeunesse

Tous les samedis, de 10:00 à 12:00 et sur RDV

Yvon Arzur, adjoint animation, associations et patrimoine

Chaque vendredi, de 09:00 à 11:00 et sur RDV

Sandrine Aubertiny-Malardé, adjointe finances

Chaque vendredi, sur RDV, à la mairie

David Del Nero, adjoint travaux

Chaque vendredi, de 09:00 à 12:00, à la mairie et sur RDV

Mikaël Simon, adjoint informatique, restaurant scolaire

Tous les vendredis après-midi, samedis matin et sur RDV

Corinne Martin, déléguée action sociale

Chaque vendredi, sur RDV, à la mairie

Romain Le Goff, délégué voirie

Uniquement sur RDV

Lénaïg Goulard, déléguée urbanisme

Chaque vendredi, sur RDV, à la mairie

PERMANENCES EN MAIRIE

Assistant social : Virginie Guillou

sur RDV au 02 98 76 24 21

(secrétariat au Conseil Général du Finistère)

Mission locale : Benoît Lagoutte

Sur RDV au 02 98 51 61 27

RAM (relais assistant(e)s maternel(le)s) :

Anne Pérennec ou Stéphanie Lebeau

Permanences à la Communauté de Communes

(et non plus en mairie de Pleuven)

+ ateliers 1 vendredi matin sur 2 à la MEL de Pleuven

Prendre RDV au 02 98 54 61 26

ARCHITECTE CONSEIL

M. Cossec, un jeudi sur trois

Prendre RDV à la mairie

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Contactez Yvon Arzur à la mairie

PERMANENCES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS

Se renseigner au : 02 98 51 61 27

Site Internet : www.cc-paysfouesnantaais.fr

LE DON DE PLASMA, C'EST IMPORTANT !

A quoi sert le plasma ?

Le plasma, la partie liquide du sang, contient des protéines d'un intérêt thérapeutique majeur. Il est utilisé par transfusion directe ou sous forme de médicaments. En donnant votre plasma, vous aidez de nombreux malades souffrant d'hémorragies importantes, de troubles de la coagulation ou de déficit immunitaire grave.

Qui peut donner ?

Tous les donneurs peuvent le faire.

En fonction de vos caractéristiques sanguines, votre plasma pourra être orienté vers la fabrication de médicaments ou la transfusion directe à un malade. Parlez-en au médecin ou à l'infirmier de l'EFS (Établissement Français du Sang). Le donneur de groupe AB est particulièrement recherché, car il est "donneur universel" de plasma.

Bon à savoir :

Le don, qui s'effectue sur rendez-vous dans un site de l'EFS, dure environ 60 minutes. De votre arrivée à votre départ, il faut prévoir environ 1h30.

Quel que soit votre don précédent (plasma, plaquettes, sang), il faut respecter un délai de 2 semaines pour faire un don de plasma.

STOP AUX INCIVILITÉS !

Feux de poubelles

Depuis quelque temps, des incivilités sont constatées à Pleuven. Plusieurs feux de poubelles sont à déplorer. Un feu se déclenche rarement seul. La majeure partie des incendies a une origine humaine : imprudence, malveillance... La municipalité a décidé de porter plainte auprès des services de la gendarmerie. Désormais, ils seront chargés de faire revenir les choses dans l'ordre en effectuant des patrouilles dans ces lieux.

Stérilisation des chats domestiques

La commune est confrontée à la prolifération de chats errants, provenant d'animaux appartenant à des particuliers, dont la progéniture est laissée à l'abandon. Nous invitons les Pleuvennois à faire preuve de civisme et à faire stériliser leurs chats, mâles ou femelles.

Une étude a calculé que 2 chats donnant naissance à 8 chatons peuvent être à l'origine de la naissance de 174 760 chatons en 7 ans ; d'où l'importance de la stérilisation avant l'apparition des chaleurs (dès 5 à 6 mois). Ceci permet également d'éviter l'euthanasie de nombreux animaux, dont les refuges sont saturés.

LISTE DE DIFFUSION

Avis à la population pleuvennoise !

Vous souhaitez à l'avenir recevoir les dernières informations relatives à la commune de Pleuven, envoyez-nous votre adresse e-mail à : contact@pleuven.fr

• ÉDITO

• VIE COMMUNALE 4-8

Budget 2016 : garantie et maintien des grands équilibres

Projet Ty Skol

Rénovation et accessibilité de la mairie

Travaux de l'école

Coup d'arrêt à la pollution visuelle

Obligation d'entretien d'un terrain par son propriétaire

Le P.A.D.D.

En route vers la deuxième fleur

• ENFANCE JEUNESSE 9-11

Maison des enfants et des loisirs

Les activités de l'école maternelle

La vie à l'école élémentaire

• COMMERCES ARTISANAT 12-13

Jeanne Lannurien : créatrice de robes de mariée et de robes du soir

JMLN : Peinture - carrelage & petits travaux d'intérieur et d'extérieur

Camille Autard : ostéopathe animalier

Pizzeria Ménezo II

• PORTRAITS 14

Mathilde Douchet : de retour du Népal après un stage en médecine

• INTERCOMMUNALITÉ 15

Lutte contre les nuisibles

Assainissement non collectif

• ASSOCIATIONS 16-17

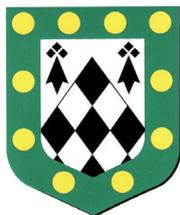
Pleuven Basket Club

Bilan du Troc & Puces inter-associations

• ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 18-19

Expositions de peinture

Les jeudis du parc 2016



MAIRIE DE PLEUVEN | 24, Le Bourg
Tél. : 02 98 54 60 50 | Fax : 02 98 54 71 52
E-mail : mairie.pleuven@wanadoo.fr
Site Internet : www.pleuven.fr

LE MOT DU MAIRE



Christian Rivière, Maire de Pleuven

Il y a un an, je vous annonçais que nous serions certainement contraints d'agir sur la pression fiscale, afin de mener à bien les projets qui permettent le bien vivre à Pleuven.

Lors de l'élaboration du budget de la commune pour l'année 2016, intégrant les travaux indispensables sur l'école, la mairie, la voirie... et le maintien des services à la population, l'impératif était de trouver un équilibre supportable pour les Pleuvennois entre le recours à l'emprunt et l'augmentation de la fiscalité.

Nous avons décidé d'augmenter la pression fiscale d'environ 7%, avec des taux différenciés selon le type d'impôt (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) dans le but de nous rapprocher des taux pratiqués par les communes de notre strate démographique, soit 2000 à 3500 habitants.

Nous nous engageons à poursuivre une maîtrise stricte de nos dépenses de fonctionnement. Les élus ont, de leur côté, accepté une baisse de 5% du montant de leur indemnité de fonction ; ce qui représente certes une goutte d'eau dans notre budget, mais symbolise le fait que chacun doive faire des efforts.

Pleuven, comme prochainement toutes les communes de France, n'utilise plus de désherbants. Or, les agents du service technique sont peu nombreux, et certains espaces posent problème ; c'est pourquoi nous envisageons au mois de septembre une demi-journée citoyenne pour le nettoyage de la commune et surtout du cimetière. Cet appel aux bonnes volontés permettra aux Pleuvennois de se rencontrer et de participer à la vie municipale.

Ces derniers mois, nous avons travaillé sur ce que sera le Pleuven de demain ; nous devons finaliser le P.L.U. (plan local d'urbanisme) durant le second semestre 2016. Densification de l'habitat, diminution de l'espace urbanisable, protection de l'espace agricole... les nouvelles lois sont contraignantes et l'évolution future de la commune ne sera pas à l'image de ce qu'elle a été ces dernières années.

Le P.A.D.D. (plan d'aménagement et de développement durable) vient d'être approuvé par le conseil municipal. Une réunion publique s'est tenue pour présenter le P.A.D.D., ainsi que le zonage prévisionnel. Ensuite, une enquête d'utilité publique aura lieu en mairie afin de consulter la population et les institutions concernées ; chacun pourra alors donner son avis sur ce document.

En attendant, il est consultable sur le site internet de la commune pleuven.fr, et je reçois les intéressés sur rendez-vous en mairie.

Sur ces nouvelles de la vie municipale de Pleuven, je vous souhaite un très bon été.

N'oubliez pas, pour le bien vivre à Pleuven, nos animations estivales : jeudis du Parc, expositions à la chaumière et à la chapelle Saint-Thomas.

A bientôt.

Le Maire,
Christian RIVIERE.

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUVEN | Juillet 2016 | n°15

Directeur de la publication : **Christian Rivière**

Rédactrice en chef : **Delphine Sangaré-Le Maout**

Comité de relecture : **Commission municipale communication et Diane Profizi**

Mise en page : **Delphine Sangaré-Le Maout**

Impression : **Imprimerie du commerce | Quimper**

imprimé en France à 1500 exemplaires

BUDGET 2016 : GARANTIE ET MAINTIEN DES GRANDS EQUILIBRES

Dans un contexte économique et social difficile, les collectivités locales doivent assurer, plus que jamais un rôle de cohésion sociale.

Le budget 2016, second budget de cette mandature traduit cet objectif et a pour ambition de garantir les grands équilibres pour l'avenir :

- Maîtrise des charges de fonctionnement
- Maintien de l'effort d'investissement

A cet effet, notre commune doit adapter ses ressources à ses projets.

Maitrise des charges de fonctionnement

Des charges de fonctionnement maîtrisées : cette affirmation se vérifie à deux niveaux ; d'abord au vu du Compte Administratif 2015, ensuite au regard de la prévision au Budget Primitif 2016.

Au Compte Administratif 2015, la section de fonction-

nement dégage globalement un excédent de 357 898 €. Les dépenses réelles, prévues à hauteur de 1 484 200 € au BP 2015 ont été réalisées pour 1 312 296 €.

Le principal poste de dépenses concerne les charges de personnel. Celles-ci représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel sont contenues ; une augmentation de 4,2% de ce poste est prévue au BP 2016.

Par ailleurs, des efforts d'économie importants ont été réalisés en 2015 sur les frais de fonctionnement (fournitures d'entretien, de voirie, carburants...).

Au Budget Primitif 2016, les dépenses de fonctionnement sont en légère progression par rapport au BP 2015 : +2% et s'établissent à 1 515 200 €.

L'autofinancement, qui participe pour partie à l'équilibre

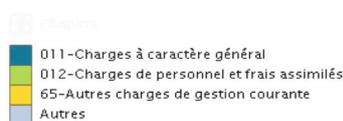
de la section d'investissement se maintient au même niveau qu'en 2015. Cet indicateur, particulièrement important pour les finances communales, est déterminant ; il nous autorise à maintenir un niveau d'investissement correct en 2016.

Maintien de l'effort d'investissement

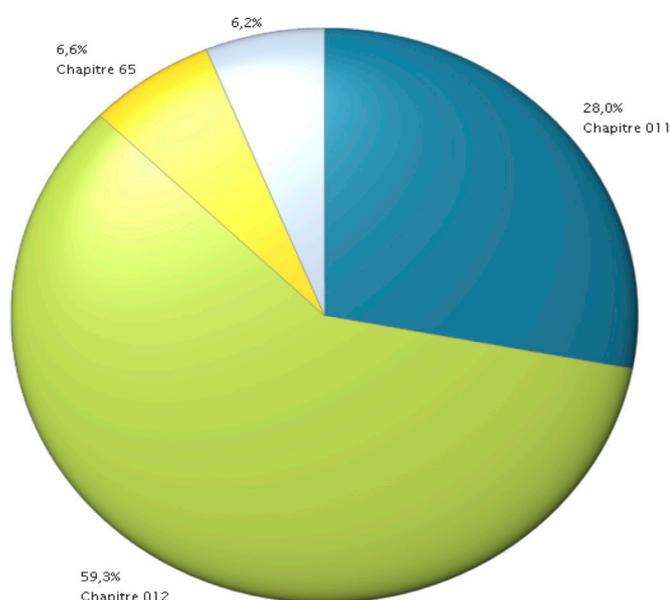
Pour mémoire, les crédits inscrits à la section d'investissement s'élevaient à 1 922 091 € au BP 2015 et se répartissaient pour les principaux postes comme suit :

- Travaux sur les bâtiments (école et bâtiments publics) : 1 300 000 €
- Travaux de voirie : 200 000 €
- Acquisitions de divers matériels : 50 000 €
- Remboursement du capital de la dette : 150 000 €

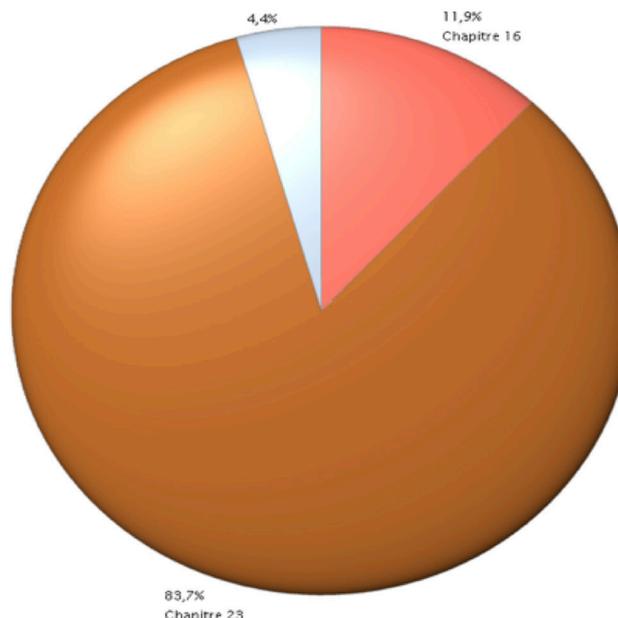
Sur ce montant de 1 922 091 € prévu au BP, 523 021 € sont reportés en 2016. Elles ont fait l'objet de bons de commande ;



Charges de fonctionnement



16-Emprunts et dettes assimilées
 23-Immobilisations en cours
 Autres



Charges d'investissement

elles sont donc reportées sur l'exercice suivant. Il s'agit essentiellement des dépenses liées à la rénovation de l'école René Tressard (460 000€) et de travaux de voirie (42 700 €).

Il s'agit d'un signal fort : la commune investit pour l'avenir et soutient le tissu économique local.

Les investissements pour 2016 se répartissent comme suit :

- Travaux de voiries 300 000 €
- Travaux de voiries délégués 50 000 €
- Travaux sur les bâtiments communaux 670 000 €
- Plantations 3 500 €
- Acquisition de matériel divers (épareuse , autres matériels) 37 500 €

Cet engagement oblige aussi la commune à adapter ses ressources financières.

Des ressources en adéquation

aux besoins

Les marges de manœuvre dont dispose la commune sur ses recettes sont faibles. Afin de les optimiser, une étude financière prospective avait été confiée en 2015 à un cabinet spécialisé : Ressources Consultant Finances.

Après avoir subi une baisse de 9,5% de la DGF en 2015, nous constatons à nouveau cette année une baisse de 9,4%.

La moyenne au niveau du canton se situe autour de 15%.

Afin de maintenir notre autofinancement et compte tenu des baisses continues des dotations d'Etat (- 27 000€ en 2016), le cabinet préconisait une augmentation des taux de fiscalité ; une hausse différenciée des taux de taxe d'habitation et des taxes foncières était recommandée, plutôt qu'une hausse uniforme.

Sur la part communale des taxes locales, les taux ont été arrêtés comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,89 €
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16,19 €
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 34,45 €

Notre TH (taxe d'habitation) est proche de la moyenne de la strate dans le département, tandis que notre TFB (taxe foncière bâti) est près de 10% inférieure à cette moyenne.

Par ailleurs le conseil municipal a voté une hausse de la Taxe d'Aménagement au 1er janvier 2016 ; celle-ci passe de 1,5% à 2,5%. Le produit supplémentaire attendu est destiné au financement de l'instruction des permis de construire. Ce service, assuré jusqu'à présent à titre gratuit par l'Etat est désormais à la charge des communes.

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	14,19%	14,89%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14,72%	16,19%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	34,45%	34,45%

PROJET TY SKOL



Compte-tenu de la vétusté de la résidence Ty Skol, l'ancien bâtiment va être déconstruit à l'automne et fera place à un nouveau projet de 14 logements T2 et T3. Celui-ci sera mené par l'organisme HLM OPAC. Le permis de construire est actuellement à l'étude.

RÉNOVATION ET ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Le permis de construire est désormais validé. L'architecte Stéphane Cossec prépare actuellement les dossiers pour constituer les appels d'offres qui devraient être émis en juin ou juillet, l'objectif étant de débiter les travaux au mois de septembre.



TRAVAUX DE L'ÉCOLE



La quatrième partie des travaux (la petite section de maternelle, le bureau de la directrice, les sanitaires, le local ménage, la tisanerie) a pris fin au mois de juin et le réaménagement définitif vient tout juste d'être fait. La cinquième partie (la partie commune de l'école mater-

nelle, la salle d'accueil verte et les préaux extérieurs) devrait, quant à elle, se faire durant les vacances scolaires d'été. La fin des travaux des deux écoles sera ainsi effective pour la rentrée scolaire 2016/2017.



COUP D'ARRÊT À LA POLLUTION VISUELLE

Depuis le 13 juillet 2015, date d'entrée en vigueur de la loi Grenelle 2, les panneaux publicitaires sont interdits. Les élus de Pleuven souhaitaient embellir la commune en éliminant les panneaux anarchiques qui avaient au fil des ans fini par défigurer l'environnement.

Un cadre national : Le Grenelle de l'environnement Juillet 2010

Que dit la loi ? Toute installation de panneaux publicitaires est interdite hors agglomération, seules les pré-enseignes pour produits locaux avec ou sans AOC-AOP (Appellation d'origine contrôlée ou/et protégée) sont tolérées.

Les dispositifs en agglomération sont soumis à autorisation des services de l'Etat sur avis conforme de la municipalité.

Une volonté locale forte

La commune s'est engagée dès septembre 2015 dans une démarche d'information auprès des commerçants et artisans disposant de panneaux publicitaires.

Chacun a reçu un courrier l'informant du cadre législatif et des sanctions encourues en cas de non respect de la loi. Des solutions alternatives ont été proposées chaque fois que cela était possible.

55 panneaux non conformes avaient été relevés au cours de l'inventaire sur l'ensemble du territoire communal. A ce jour tous les dispositifs non conformes ont été retirés.

Merci aux commerçants et artisans pleuvennois pour leur compréhension et leur engagement.

AVANT



APRÈS



Cette action s'inscrit dans un cadre plus général de valorisation de notre environnement. La commune participe au concours national des Villes et Villages Fleuris : gageons que moins de pollution visuelle sera appréciée du jury.

OBLIGATION D'ENTRETIEN D'UN TERRAIN PAR SON PROPRIÉTAIRE

Si l'absence d'entretien d'un terrain ou son abandon font courir des risques pour la sécurité, la salubrité ou l'hygiène publiques, le Maire a le pouvoir de contraindre le propriétaire à remplir ses obligations ou de faire exécuter les travaux par la Commune aux frais du contrevenant.

Ce type de situation est prévu par l'article L 2213-15 du code général des collectivités territoriales.

Article L 2213-25 créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Faute pour son propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut procéder d'office à leur exécution aux

frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent article.



LE P.A.D.D.

Un nouveau document d'urbanisme pour les 15 ans à venir

Le **P.A.D.D.** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) constitue la clé de voûte, qui tient tout l'édifice du Plan Local d'Urbanisme. Il est le document guide dont dépendent les autres pièces du P.L.U : zonage, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que le règlement.

Les orientations du P.A.D.D ont été débattues en conseil municipal le 13 juin 2016. Elles sont au nombre de 6 :

- Orientations en matière d'accueil de nouveaux habitants et de logements.
- Orientations en matière de réduction de la consommation foncière et de limitation de l'étalement urbain.
- Orientations en matière d'amélioration du cadre de vie et de déplacements.
- Orientations en matière d'activités économiques locales.
- Orientations en matière de protection des éléments naturels.
- Orientations en matière d'énergie et de développement des communications numériques.

Le Plan Local d'Urbanisme doit respecter les réglementations en vigueur (Loi SRU, lois Grenelle, loi ALUR, loi AAAF, loi Macron, jurisprudences...) ainsi que les documents supra communaux, notamment le SCOT de l'Odet, ce dernier définissant un certain nombre de règles pour les documents d'urbanisme, en matière d'habitat, d'environnement, de commerce...

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) donnait jusqu'à présent de nombreux potentiels d'urbanisation, or la nouvelle réglementation contraint la commune à réduire les possibilités de construire sur tout le territoire,

En effet, les lois promulguées récemment mettent en évidence la nécessité de mieux gérer le foncier et de modérer la consommation d'espace.

Au regard de toutes ces nouvelles réglementations et des nombreux documents, naîtra le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pleuven.

Petit historique

- **7 décembre 1998** : Appro-

bation du P.O.S actuellement en vigueur, plusieurs fois adapté depuis cette date, notamment en 2007 pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2NA de Penhoat Salaun

► **04 juillet 2011** : Prescription de la transformation du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) par délibération du conseil municipal

► **13 juin 2016** : Débat en Conseil Municipal portant sur les orientations générales du PADD

► **16 juin 2016** : Réunion publique de concertation sur la révision de Plan Local d'Urbanisme

► **Dernier trimestre 2016/ premier trimestre 2017** : Enquête publique

► **Mars 2017** : Date butoire pour le vote du Plan Local d'Urbanisme

Le document est consultable sur le site Web de la commune à l'adresse suivante : <http://www.pleuven.fr/index.php?page=le-plan-d-occupation-des-sols>

EN ROUTE VERS LA DEUXIEME FLEUR



Pleuven vise une deuxième fleur. Le dossier de candidature est actuellement en cours de préparation. Le passage du jury départemental des villes et villages fleuris est prévu pour la mi-juillet.



▲ TAP Musique-percus - CM2



▲ TAP Football - CP-CE1

RETOUR EN IMAGES SUR LES ACTIVITÉS DE LA MEL



▲ TAP Fresque du monde - Maternelle

▼ Sortie ancienne gare de Guiscriff en février



▼ Sortie parc expo de Lannester en février



LES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MATERNELLE



Classe des TPS/PS

Le mardi 10 mai, Erell nous a apporté une couveuse et des œufs. Elle nous a expliqué que ses poules avaient envie de se promener dans les champs et qu'elles ne voulaient pas rester couvrir les œufs sur le nid.

Alors nous allons essayer de remplacer les poules en nous occupant de la couveuse jusqu'à l'arrivée des poussins. Erell a mis les œufs dans la couveuse, elle a refermé le couvercle et mis de l'eau. Ensuite elle a mis en route le moteur et le ventilateur qui fait de l'air chaud comme le sèche-cheveux.

La couveuse doit toujours avoir une température de 37,2° et nous devons remettre de l'eau

tous les jours. Nous devons aussi surveiller par les deux petits hublots que tout se passe bien. Erell nous a laissé une liste avec les choses à faire tous les jours.

Les poussins doivent arriver dans 21 jours, pour le 31 mai. La maîtresse a fait un calendrier pour que nous barrions les jours jusqu'au dessin du petit poussin...c'est long ! Nous avons pensé à cuire les œufs, à les casser, à chanter très fort pour que les poussins arrivent plus vite mais Erell nous a expliqué que non qu'il fallait patienter.

Lorsque les poussins seront là, nous devons les mettre dans une autre cage avec une lampe rouge qui chauffe. Erell nous

a fait passer un par un pour mettre la main sous la lampe et constater la chaleur qui se dégage.

Nous ramènerons les poussins à Erell le mardi 7 juin. Nous en profiterons pour visiter sa ferme à Plonéour-Lanvern et faire un pique-nique.

Nos copains de la classe de MS/GS et ceux de GS ont également des couveuses dans leurs classes qui sont arrivées le 17 mai. Les poussins nous sont parvenus le 7 juin.

Les GS sont allés en visite à la ferme le jeudi 16 juin et les MS/GS le mardi 21 juin.

Classe des GS

Cette année encore, les 30 élèves de GS participent à l'activité natation : tous les mardis après midi, en route pour les Balnéides à Fouesnant. 8 séances nous sont réservées !! Cette activité est très attendue par les élèves, dès la rentrée, ils en parlent avec intérêt, c'est l'occasion d'apprendre à se repérer dans le temps....et oui, il faut attendre le mois d'avril.... 2 MNS encadrent l'activité (effectif très important cette année), mais c'est surtout grâce aux parents et grands-parents accompagnateurs que nous pouvons y aller. Un grand grand merci à eux pour leur aide précieuse !!



LA VIE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Cette année, les élèves de l'école élémentaire ont participé à des activités artistiques et sportives : atelier de marionnettes, conte musical, représentation théâtrale, apprentissage du hip-hop, réalisation de graffitis, voile et cours d'escrime...



Classes des CP/CE1

Les élèves de CP ont participé à un atelier marionnettes mené par la compagnie Sucre d'Orgue installée depuis plus de 10 ans dans le Finistère et rejoint leurs camarades du CE1 pour interpréter le conte musical : Myla et l'arbre-bateau. Une représentation a eu lieu le 7 juin dernier à l'école en présence des parents d'élèves.



Classe des CE2

Les élèves de CE2 ont appris à danser le hip-hop avec Ali et réaliser des graffitis autour d'une lettre.



Classe des CM2

Les élèves de CE2 ont effectué un travail sur la danse à partir de la malle pédagogique conçue par la compagnie TEEM et fait de la voile.

LE PERMIS PIETON POUR LES CE2



Pendant de nombreuses semaines, les élèves du CE2 de l'école René Tressard à Pleuven ont travaillé tous les

thèmes abordés dans la brochure « Le code du jeune piéton » proposée par la gendarmerie de Fouesnant.

Ils ont notamment étudié ces notions : « Tu traverses sur les passages piétons », « Tu sais réagir dans les situations piège » ou encore « Tu marches sur le trottoir ».

A l'issue de ces apprentis-

sages, ils ont passé, avec succès, le permis en présence d'un gendarme de la brigade fouesnantaise.

Cet examen leur a permis de prendre conscience des dangers de la route et aussi à rester très vigilants dans toutes les situations évoquées.

JEANNE LANNURIEN : CRÉATRICE DE ROBES DE MARIÉE ET DE ROBES DU SOIR



Crédit photo : Gauthier Le Guen

Jeanne Lannurien a commencé son activité en tant qu'entrepreneur salarié au sein de la coopérative d'activité Chrysalide, basée à Quimper. Cela lui a permis de tester son activité pendant un an et demi. Voyant son carnet de commandes se remplir, elle a sauté le pas en mars dernier et s'est lancée en

entreprise individuelle. Après une première expérience professionnelle londonienne suite à des études de stylisme, elle a décidé de se mettre à son compte à Pleuven. L'idée lui est venue lorsqu'elle a réalisé les robes de mariée de ses soeurs et de ses cousines. En testant l'activité, elle s'est rendue

compte qu'il y avait du potentiel en Bretagne. Il lui arrive également de réaliser, de temps à autre, des modèles pour une certaine clientèle étrangère (Dubai, Buenos Aires, Melbourne, Londres...). Jeanne souhaite rappeler que la confection de robes sur mesure n'est pas forcément chère. Tout dépend de la demande. Pour sa part, elle conseille sa clientèle en fonction des goûts et de la morphologie de chacune en y apportant un suivi très personnalisé.

COORDONNÉES

Jeanne Lannurien

T. 07 80 03 63 80

@lannurienjeanne@gmail.com

www.jeannelannurien.com

Plus d'infos sur Facebook et Instagram

JMLN : PEINTURE - CARRELAGE & PETITS TRAVAUX D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR

Récemment installé au 29, route du Prajou, Jean-Marc Pétillon compte 38 années d'expérience dans la peinture et la pose de revêtements muraux et de sols. Suite à un licenciement économique, il a entrepris un CAP M.B.C (Maintenance de bâtiments de collectivités) afin d'étendre ses compétences. Désormais, il prend également en charge les petits travaux d'intérieur et d'extérieur comme l'entretien de maisons secondaires (jardin, chauffage...) avec la possibilité d'établir un abonnement mensuel en fonction du besoin du client (planifi-

cation de la périodicité des interventions). Il intervient actuellement sur un rayon de 50 km privilégiant ainsi la proximité avec sa clientèle et la réactivité.

COORDONNÉES

Jean-Marc Pétillon

29, route du Prajou

T. 09 50 58 64 61 - 06 60 31 18 65

@ei.jmln@free.fr



CAMILLE AUTARD : OSTÉOPATHE ANIMALIER



Camille Autard est ostéopathe animalier et vit à Pleuven depuis janvier 2016. Son travail consiste à soulager les maux des animaux en diagnostiquant le problème et en les manipulant afin de les soulager. Elle intervient aussi bien auprès des animaux domestiques que des chevaux, des bovins et des NAC (nouveaux animaux de compagnie). Afin de ne pas stresser ses "clients", elle se déplace à domicile. Cela lui permet de les ausculter chez eux, ce qui génère moins de stress chez l'animal. Les diagnostics sont principalement musculo-articulaires, viscéaux

et crâniens. L'objectif est de rechercher la cause en premier lieu et, ensuite, de soulager l'animal. Camille a choisi ce métier par passion pour les animaux et a obtenu son diplôme en réalisant deux ans d'études à Brighton en Angleterre et trois à Lisieux en Normandie.

COORDONNÉES

Camille Autard

T. **06 81 92 09 94**

@ camille.autard@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/OsteopatheAnimauxBretagne/

PIZZERIA MENEZO II



Depuis quelques mois, Frédéric Ménez, 47 ans, a repris pour la seconde fois la pizzeria située à Ty Glas, route de Bénodet, après un intermède de trois ans et demi comme ambulancier d'où le nom, MENEZO II.

Le natif de Gouesnac'h mais résident à Pleuven depuis plus de 25 ans n'a pas voulu voir disparaître une enseigne où il a exercé entre 2007 et 2011.

Ces deux filles Anne-Maëlle et

Charlyne l'accompagnent dans la reprise en promulguant les produits issus du savoir-faire local.

Les pains pour les kebabs et les burgers sont faits par un artisan boulanger du canton et la farine est achetée chez un meunier local.

Outre un très large choix de pizzas, la plus demandée est la grande marée aux noix de Saint-Jacques.

Frédéric MENEZ propose également des paninis, kebabs, burgers, nuggets et des frites.

Vous retrouvez des formules toutes faites notamment celle du midi permettant de profiter de la jolie terrasse en bois lors des beaux jours.

Le parking conséquent vous donne un accès simple et rapide pour vous y rendre.

Horaires d'ÉTÉ : début juin – fin Août : 6 jours / 7 à partir de 17H30 en soirée.

Horaires d'HIVER : fermé les lundi, mardi et dimanche midi.

COORDONNÉES

PIZZERIA MENEZO II

6, Ty Glas

T. **02.98.92.70.11**



MATHILDE DOUCHET : DE RETOUR DU NÉPAL APRÈS UN STAGE EN MÉDECINE



« Dès mon arrivée, j'ai été prise en charge par l'association Project Abroad. Un taxi m'attendait à l'aéroport. Puis, j'ai pris un bus en direction de Bharaptur (district de Chitwan). Six à sept heures de bus sont nécessaires pour relier Kathmandu à Chitwan. Les petites routes de montagne sont sinueuses et en mauvais état. Elles sont chaque année détériorées par la mousson et les glissements de terrain.

A Bharaptur, j'étais logée chez l'habitant avec deux écossaises. Ma famille d'accueil était composée de Krishna, le père, un travailleur social, son épouse, une femme au foyer et ses trois enfants : Nikita, 14 ans, Kritika, 10 ans et Nikit, 5 ans. Ils étaient tous très accueillants.

En semaine, j'étais en stage le matin. Le midi, je mangeais en ville avec d'autres stagiaires, bénévoles de l'association. La nourriture est très peu chère. Il est possible de manger pour moins d'un euro cinquante au restaurant. Ainsi, nous avons pu goûter les fameux "chicken momos", une sorte de ravioli frit ou cuit à la vapeur ; les Chowmeins, un genre de pâtes asiatiques servis avec des légumes ou de la viande. Le tout, toujours, bien épicé, mais délicieux ! L'après-midi, je retournais chez mes hôtes, j'aidais les enfants des deux orphelinats du quartier à faire leurs devoirs et je visitais les alentours. Le soir, nous dînions ensemble le Dhal'bat, un plat traditionnel népalais qu'ils mangent à chaque repas. Ce plat est composé de riz, d'une grosse cuillère de légumes (cela variait en

fonction des jours : épinards, tomates, bambou...) et d'une soupe de lentilles.

En pleine période de mousson, il faisait chaud (30-35°) et très humide. Il pleuvait presque chaque soir (ou nuit) à torrent durant une à deux heures. Cela faisait redescendre un peu la température mais le temps restait très lourd et difficile à supporter.

J'ai fait quatre semaines de stage au CMC : Chitwan Medical College Teaching Hospital, du 12 juillet au 9 août 2015. J'y travaillais du lundi au vendredi, de 7h à 13h. Il m'est également arrivée de faire des gardes de nuit aux urgences. Ainsi, j'ai eu l'occasion de découvrir le fonctionnement de plusieurs services (Gynécologie, Urgences, Chirurgie...).

Gynécologie

J'ai pu assister à plusieurs naissances, seconder les sages-femmes dans la surveillance durant le travail ou le soin du nouveau-né.

Les urgences

Le fonctionnement des urgences au Népal est très différent de celui de la France. On compte une seule et même grande salle avec une zone rouge pour les urgences vitales et une zone jaune pour les urgences relatives. Puis, une seconde salle accueille les patients en attente d'un transfert ou nécessitant une surveillance. A ma grande surprise, ce service est l'un des plus calmes de l'hôpital. En effet, on dénombre très peu de patients. Il y a quatre hôpitaux à Bharaptur et les autres sont bien moins chers. Donc, les patients n'y viennent qu'en dernier recours ou suite à un transfert d'hôpital. Lorsqu'un patient arrive, toute l'équipe soignante (environ 3 médecins, 4 internes, 6 infirmières et un bon nombre d'étudiants) s'en approche. Cela faisait beaucoup de monde. Il m'était donc difficile de me faire une place. Les motifs de consultation sont en partie les

mêmes qu'en France : déséquilibre du diabète, BPCO (bronco-pneumopathie chronique obstructive), accident de la voie publique (en nombre), AVC, infarctus... et quelques pathologies plus spécifiques : intoxications alimentaires dues à l'eau, infections parasitaires, morsures de serpents.

Chirurgie

J'ai été au bloc opératoire et dans le service de surveillance post-opératoire. Les principales pathologies traitées sont l'ablation de calculs rénaux, les lithiases urinaires et biliaire, les cures de hernies inguinales et beaucoup de traumatologie routière.

J'ai également eu la chance d'assister à un cours d'anatomie, à l'école de médecine.

Le Népal est un pays magnifique réputé pour ses trekkings. Malgré un emploi du temps chargé, j'ai tout de même pu profiter des week-ends pour visiter les alentours : Pokhara, Lumbini, Bandipur, Kathmandu...

L'association Project Abroad et le CCAS de Pleuven m'ont permis de réaliser ce projet et de partir à Chitwan réaliser ce stage. Je leur en suis très reconnaissante. Cependant, nous étions énormément de volontaires. Donc, j'ai eu quelques difficultés à m'intégrer aux équipes locales et à participer activement aux soins. Cela m'a quand même permis d'observer et d'apprendre de nombreuses choses. Malgré ces petites difficultés, ce fut une très belle expérience et une excellente opportunité pour apprendre, pratiquer autrement la médecine et avoir un oeil critique sur ses propres techniques. Je suis absolument ravie des moments que j'ai pu passer au Népal et cela confirme ma volonté de travailler à l'étranger une fois mon diplôme en poche ».

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Les frelons asiatiques

Arrivé en France fin 2004, le frelon asiatique constitue une réelle menace pour les abeilles et autres insectes, et présente un risque pour l'homme.

Le frelon asiatique devient très agressif quand on s'approche de son nid et il attaque en nombre.

- Ses piqûres peuvent entraîner des décès suite à des réactions allergiques.

- Le nid de frelon asiatique est très difficile à identifier.

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais prend désormais en charge le coût

de la destruction des nids de frelons asiatiques. Et, chaque mairie dispose désormais d'un référent communal susceptible de constater le type d'espèces présentes dans votre propriété.

Pour convenir d'un rendez-vous, contactez la mairie.

Les taupes

Classées organismes nuisibles, les taupes peuvent causer des dommages importants aux jardins des particuliers, mais également aux cultures des exploitants agricoles.

Mammifère insectivore, la taupe est un animal fouisseur.

En creusant des galeries souterraines pour chercher sa nourriture, elle génère des taupinières, source de nuisances tant pour la collectivité que les particuliers.

Attention, en application de la directive européenne 91/414/CEE, l'utilisation du taupicide alpha-chloralose est interdit depuis le 1er janvier 2011.

Par conséquent, l'utilisation d'autres méthodes (fumigation, piégeage) est désormais préconisée.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La CCPF : seul interlocuteur en matière d'ANC

La loi NOTRe prévoit le transfert de l'assainissement non collectif (ANC) des communes vers les intercommunalités au 1er janvier 2020. La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais a cependant choisi de prendre les devants, en exerçant cette compétence dès 2016.

Cette décision politique s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire. Elle permet égale-

IMPORTANT !

Dans le cadre d'une construction sur Pleuven, vous êtes redevables de la taxe d'aménagement (TA) et de la redevance d'Archéologie Préventive (RAP).

Les versements s'effectuent à

ment à la CCPF de réaliser des opérations de réhabilitations groupées, permettant à certains propriétaires de bénéficier de financement. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne propose en effet de subventionner à hauteur de 60% le coût des travaux de réhabilitation, pour un plafond de 8 500€ et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Les installations éligibles aux critères de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont celles engendrant des rejets directs dans le milieu, ce qui représente environ 200 installations sur le Pays Fouesnantais.

Pour toute demande d'informa-

tion, de contrôle de conception (permis de construire) ou de réhabilitation, merci de contacter la CCPF, désormais seul interlocuteur en matière d'ANC.

Les tarifs 2016 pour la commune de Pleuven sont les suivants :

Redevance annuelle : 20,50 € TTC (sur la facture d'eau)

Contrôle de conception : 59 € TTC

Contrôle de réalisation sur site : 117 € TTC

Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière : 184,01 € TTC

Contact : Matthieu Le Breton au 02 98 51 61 27

la Recette de la Trésorerie indiquée sur l'avis d'imposition. La taxe doit être versée en 2 fractions si celle-ci est supérieure à 1500€ (la 1ère à l'échéance de 12 mois à compter de la date d'obtention de l'autorisation ou

de la lettre en tenant lieu ; la seconde à l'échéance de 24 mois.) Et la redevance sera exigée en une seule échéance à 12 mois.

Pour plus d'infos, contactez la mairie.

PLEUVEN BASKET CLUB

La 30ème saison du PBC se termine, elle est pleinement réussie, tant au sens sportif, qu'au sens animations et vie du club.

Au sens sportif, 13 équipes ont été engagées en championnat départemental, 2 en D1 ont eu du mal à tirer leur épingle du jeu, mais l'expérience acquise leur profitera dès la prochaine saison. 3 étaient engagées en D2 et ont brillé de tous leurs feux, elles terminent 1ère et 2ème. Toutes les autres ont animé le championnat D3, certaines avec bonheur, d'autres avec honneur, mais toutes avec une vraie bonne humeur d'être ensemble et de JOUER ! Un des moments forts de cette fin de saison aura été le match époustouflant qu'ont livré les Séniors Gars contre le leader du classement, invaincu avant que nous le recevions et qui a chuté de 9 points ! Ce fut un match épique, mené dans une ambiance de folie collective, où le PBC a fait montre de toute sa force, de la solidarité entre joueurs et du plaisir de jouer (valeurs montrées également par les U17F contre Lanterneau). Ce fut une soirée inoubliable, à renouveler, sans modération, bien sûr.



▲ Fête de Noël

Côté animations, il y a eu la Fête de Noël pour le minibasket, avec une très forte participation et moult gâteaux

confectionnés avec amour par les parents ; Fin décembre également, un après-midi basket au collège de Kervihan pour les classes de 4e et 3e ; début février nous avons organisé un rassemblement de U7 (autrefois le Baby-Basket) sur le thème du mardi gras, avec les clubs alentours ; Mi-avril nous avons participé au ballon d'or à Quimper avec de bons classements pour nos représentants ; Le 1er mai, nous avons participé à l'organisation du Troc & Puces inter-associations, avec le FCP, Pleuven Animation Fêtes et l'APE ; Mi-mai, nous avons organisé un tournoi de 3x3 qui n'a pas rencontré tout le succès attendu ; Mi-mai également, le comité de jumelage sportif accueillait les sportifs de Meerbusch parmi lesquels 8 basketteuses qui ont été hébergées et accompagnées par les familles du PBC ; Le 22 mai, le club organisait son traditionnel Troc & Puces, avec succès, une centaine d'exposants et 1400 visiteurs ; Fin mai, le club proposait un après-midi récréatif, fait de jeux divers et variés pour tous les âges. En fin d'après-midi, se tenait l'Assemblée Générale du club, suivie de la soirée festive des 30 ans de l'association offerte à tous ses licenciés.

Cette saison a également vu la création de la page FB du PBC, régulièrement fréquentée par plus de 200 visiteurs qui peuvent ainsi suivre chaque semaine la vie du club, les matchs, les scores, les animations. Nous essaierons de la rendre toujours plus attractive. Pour la visiter, il n'est nul besoin d'être client Facebook :

www.facebook.com/Pleuven-basket-club.

Toutes les photos de cette saison et les documents de la prochaine sont toujours disponibles sur notre site www.pbc29.iball.fr



▲ Rassemblement Baby

Je terminerai par un appel, nous manquons d'encadrant(e)s pour entraîner (en semaine) et coacher (le samedi) les équipes, alors si vous avez envie d'aider les jeunes à pratiquer un sport qui les aide à se sentir bien dans leur vie, n'hésitez pas, poussez la porte du PBC. Nous vous formerons et nous vous aiderons à réussir dans cette démarche qui vous amènera de très belles satisfactions.

Contact : pb29@hotmail.fr



▲ Tournoi 3 x 3

Sportivement à tous et toutes, le PBC vous souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous début septembre pour une nouvelle saison trépidante de Basket-ball.

Le président du PBC

BILAN DU TROC ET PUCES INTER-ASSOCIATIONS



Le 1 mai dernier s'est tenue la 3e édition du Troc & Puces inter-associations.

Quatre associations ont répondu présentes : Pleuven Animation Fêtes, l'association des parents d'élèves de Pleuven (APE), le Pleuven Basket Club (PBC) et le Football Club Pleuvennois (FCP).

Le FCP a pris en charge les ins-

criptions, tout en sachant qu'il y a 2 km de parking soit une bonne centaine d'exposants (particuliers et professionnels). Chaque association s'est occupée d'une entrée durant la journée. Trois entrées et le coin café ont été gérés par une autre. Au total, plus d'une vingtaine de bénévoles s'est activée durant la journée pour la mise en place

et le démontage.

En 2016, 3200 personnes ont été dénombrées aux entrées.

La recette a été divisée en quatre, ce qui constitue un plus pour les associations qui vont réinvestir cette somme dans les activités sportives, scolaires et les animations culturelles.



EXPOSITIONS DE PEINTURE

Chaumière***Du 27 juin au 3 juillet**

Francis PESSEIN

Du 4 au 10 juillet

Annick BUREL

Du 11 au 17 juillet

Nathalie THURPEAU

Du 18 au 24 juilletAssociation Reflets de
Sainte-Marine**Du 25 au 31 juillet**Association Arts et
Créations en Liberté**Du 1er au 7 août**

Monique JOYEAU

Many RAGUENNES

Du 8 au 14 août

Rozenn LIDEC

Du 15 au 21 août

Pierrette et Caroline LARUE

Du 22 au 28 août

Maguy COSQUERIC

Marie-Renée MERDY

Du 29 août au 4 septembre

Albert DRADON

Chapelle Saint Thomas***Du 11 au 17 juillet**

Association de Patchwork

Du 18 au 24 juillet

Yves SAUVAGE

Du 25 au 31 juillet

Thierry MELL

Du 1er au 7 août

Nicole CERRUTI

Françoise MARTIN

Françoise SCOAZEC

Du 8 au 14 août

Albert DRADON

Du 15 au 21 août

Club Accueil Art Détente Informatique

**Entrée gratuite : 10h00-12h30 ; 14h30-18h00*

LES JEUDIS DU PARC 2016

JUIN/JUILLET**Judi 30 juin**Soirée "Chants de marins"
Les Gabiers de l'Odet**Judi 7 juillet**Soirée "Fiesta"
Les Pirates de Santa Maria**Judi 14 juillet**Soirée "Danse"
Cercle de la Forêt Fouesnant

Jeudi 21 juillet
Soirée "Rock"
Hot Rod 56



avec l'association Rock'n'roll Bigoud

Petite restauration
Crêpes
Buvette
Dès 20 heures

Concerts gratuits
A partir de 21 heures

Jeudi 28 juillet
Soirée "Humoristique"
Los Glochos



AOÛT

Jeudi 4 août
Soirée "Breizh"
Maltavern



Jeudi 11 août
Soirée "Musique du monde"
Fat Bastard Gang Band



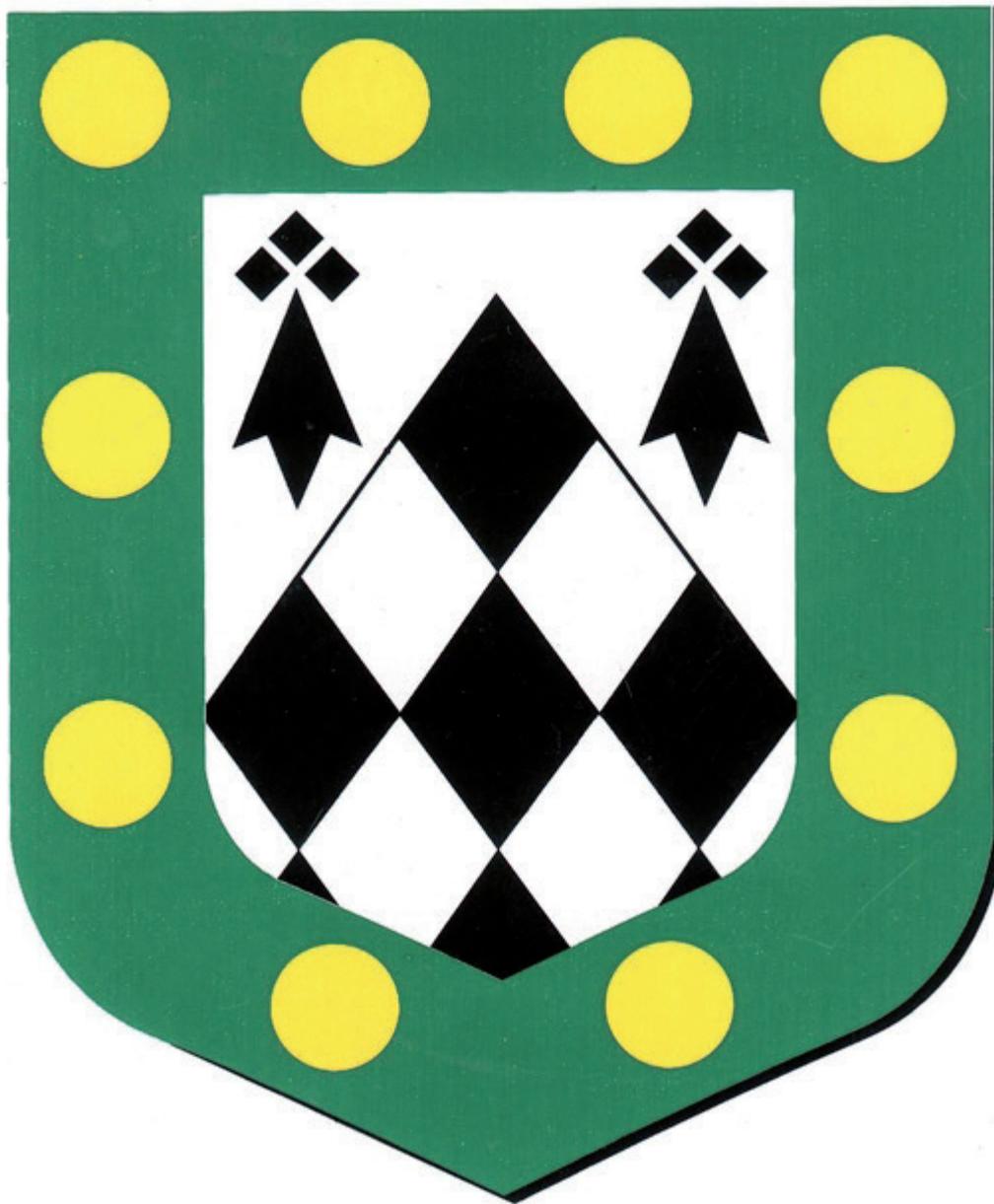
Jeudi 18 août
Soirée "15e anniversaire"
Jeunes talents



Jeudi 25 août
Soirée "Pressée de cidre"
Dremwel



+ groupe Les Forbans d'Ergré



Un erreur s'est glissée dans notre dernier Pleuven mag' et nous tenons à nous en excuser. En effet, nous avons évoqué l'idée de changer le blason de la commune. Il n'en est rien. Nous souhaitons simplement dynamiser l'image de Pleuven en créant un logo à l'effigie de la municipalité.